

COMMUNE DE BAURECH

PLAN LOCAL D'URBANISME

6 - ANNEXES

6.4 - Annexes sanitaires

6.4.4. Schéma d'Assainissement Eaux Pluviales



REVISION DU P.L.U.

PROJET DE P.L.U. ARRETE par
délibération du Conseil
Municipal Le : 1er Octobre 2007

PROJET DE P.L.U. soumis à
ENQUETE PUBLIQUE
du 07/07/2008 au 07/08/2008

P.L.U. APPROUVE par
délibération du Conseil
Municipal Le : 06 Juillet 2009

Architectes D.P.L.G.

Urbanistes D.E.S.S.

Paysagistes D.P.L.G.

38, quai de Bacalan
33300 BORDEAUX

Tél. : 05 56 29 10 70
Fax : 05 56 43 22 81

E-mail :
mtp@agencemetaphore.fr

**M É T A
P H O R E**
ARCHITECTURE
URBANISME
PAYSAGE

Affaire n° 02-35

Direction Départementale de
L'Équipement de la Gironde

SIDEL

Subdivision Études et Travaux
Eau Environnement Déchets

(SETEED)

BAURECH

SCHÉMA COMMUNAL

D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
de l'Équipement
des Transports
et du Logement

Direction Départementale
de L'Équipement de la
Gironde

SIDEL

Subdivision Études et
Travaux Eau
Environnement Déchets
(SETEED)

Baurech

Schéma communal d'assainissement pluvial

Étude réalisée par
Le Technicien Supérieur en Chef
de l'Équipement
Bordeaux, le 13 juin 2005

J. HUGUENIOT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
de l'Équipement
des Transports
et du Logement

Direction Départementale de l'Équipement de la Gironde – Rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX CEDEX - tél : 05 56 24 83 71 - Fax : 05 56 24 83 63

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	4
HYPOTHESES DE TRAVAIL SUR LA PARTIE HYDRAULIQUE	5
ELEMENTS DE CONTEXTE.....	6
1 - Recueil des données de base	6
2 - Données générales	6
3 - Contexte géologique	7
4 - Risques naturels.....	7
5 - Détermination du réseau hydrographique existant	7
IV-1 - Découpage en bassins versants.....	10
IV-2 - Caractéristiques des bassins versants	12
V - SOLUTIONS ENVISAGEES	15
V-1 - Quartier Pasaduc.....	15
V-2 - Route Départementale N° 10	16
V-3 - Zone de futurs lotissements.....	16
V-4 - Quartier du Puy	17
V-5 - Château de Lyde	18
V-6 - Estimation sommaire des travaux	18
MISE EN APPLICATION REGLEMENTAIRE.....	19

PREAMBULE

L'objectif de la présente étude est de proposer des solutions pour aider la commune de Baurech à lutter contre les inondations et de réaliser une proposition de schéma communal des eaux pluviales prenant en compte l'urbanisation future à intégrer dans le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en cours d'élaboration.

La commune connaît en effet lors des épisodes pluvieux de forte intensité des débordements du réseau pluvial très préjudiciables, dont l'origine est principalement les orages d'été qui génèrent un fort ruissellement vers un réseau de fossés insuffisant.

La commune est située en amont de l'agglomération bordelaise en rive droite de la Garonne.

Les quartiers les plus touchés par les inondations sont situés dans le centre bourg autour de la Route Départementale N° 10 et dans la partie Nord-Est du village au lieu-dit Passaduc.

HYPOTHESES DE TRAVAIL SUR LA PARTIE HYDRAULIQUE

II-1 Etude hydraulique

L'étude du fonctionnement hydraulique des bassins versants de la commune de Baurech a été entreprise pour proposer la mise en place de canalisations et des aménagements destinés à pallier les insuffisances des fossés actuels.

L'étude est menée avec le logiciel PYPYRUS du Ministère de l'Équipement qui permet de simuler en continu les différents paramètres hydrologiques et hydrauliques.

La pluie de projet retenue est la pluie décennale de l'Instruction Technique Interministérielle de 1977 pour la région de BORDEAUX soit la région II. C'est une pluie définie statistiquement qui est réputée donner des résultats très pénalisants.

Des simulations seront faites pour une pluie de retour 20 ans.

2-2 Prise en compte de l'urbanisation

L'urbanisation existante est prise en compte pour l'évaluation du ruissellement : les zones U du Plan d'Occupation des Sols (POS) actuel sont considérées imperméabilisées avec des coefficients d'imperméabilisation de l'ordre de 0,30.

L'urbanisation future prévue dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) intègre une partie de la zone en prairie au nord du centre bourg avec des surfaces imperméabilisées prenant en compte des coefficients de ruissellement inférieur de l'ordre de 0,20 à 0,25 du fait de l'imposition de solutions compensatoires dans les aménagements à venir. Autrement dit, toute imperméabilisation future est censée s'accompagner d'une capacité de stockage au moins équivalente au volume ruisselé qu'elle génère, avec un débit de fuite limité.

La zone rurale est importante dans les secteurs étudiés.

Les calculs hydrauliques effectués dans ces conditions avec le logiciel PYPYRUS resteront donc valides lorsque le PLU sera établi.

ELEMENTS DE CONTEXTE

1 - Recueil des données de base

Il sera nécessaire de procéder à un recueil des données pour compléter les éléments de contexte décrits ci-après. Il s'appuiera sur :

- ▶ visites de terrain
- ▶ caractéristiques des collecteurs existants et relevés des fossés
- ▶ recherche de plans et documents

Il n'existe aucun plan de récolement des canalisations existantes, traversées de chaussées ou tronçons de canalisation posés à l'occasion de travaux routiers.

Il ne sera pas réalisé de levé de géomètre pour obtenir des données précises sur la topographie des lieux. Ceux-ci pourront être faits lorsque le maître d'ouvrage envisagera de réaliser des travaux et ils seront nécessaires pour déterminer avec plus de précision le dimensionnement des collecteurs. L'étude sera menée sur la base des documents existants : carte IGN.

2 - Données générales

La commune possède un Plan d'Occupation des Sols établi en 1990 actuellement en cours de révision et un Schéma d'Assainissement Communal des Eaux Usées établi en 2000 (cf annexe 1).

La population communale est en augmentation : elle était de 633 habitants en 1990 et de 695 habitants au recensement de 1999. Le parc de logements est de 296 avec plus de 90 % de résidences principales. Le taux de construction selon l'étude du territoire des Portes de l'Entre-Deux-Mers est de 3,89 pour la période 1999-2002.

Le territoire communal est dans l'ensemble recouvert de vignobles sur 262 ha soit 34 % de la superficie totale (source : recensement agricole 2000 du Ministère de l'Agriculture) puis de bois et des prairies pâturées (cf annexe 2).

3 - Contexte géologique

Le territoire communal s'étend sur le plateau de l'Entre-Deux-Mers et sur la plaine alluviale de la Garonne (cf annexe 3).

Le plateau est constitué de calcaires à Astéries de l'Oligocène dans lesquels se sont développées des carrières souterraines. Ces formations sont recouvertes par une couche relativement importante d'argiles à graviers, dits de l'Entre-Deux-Mers, recouverte elle-même de dépôts argilo-limoneux.

En bordure de la Garonne, des dépôts alluviaux récents et argileux localement tourbeux, occupent les marais (Argiles des palus).

4 - Risques naturels

La commune de Baurech est concernée par les risques naturels majeurs suivants :

▸ Risque inondation

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.I.) est en cours d'enquête publique et délimite une zone inondable importante entre la Garonne et la Route Départementale n° 10.

▸ Risque carrières souterraines abandonnées et mouvements de terrain

La commune de Baurech est classée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant exposée au risque Carrières souterraines abandonnées et mouvements de terrain. Le risque d'effondrement est très localisé à l'aplomb des anciennes exploitations de pierre et à leurs abords immédiats, dans le talus du coteau.

5 - Détermination du réseau hydrographique existant

La topographie des lieux est caractéristique des communes de la rive droite de la Garonne avec entre le fleuve et la Route Départementale n°10 une zone basse de palus et au-delà de la RD n°10 sur un plateau se terminant abruptement (cf. annexe 5).

Le plateau est drainé par plusieurs ruisseaux affluents de la Garonne : le Bridat, la Haie, les Landes, le Leyron. Le ruisseau des Carouilles drainant la partie Nord au-delà de la Route Départementale n° 121 fait partie du bassin versant du ruisseau de Cambes traversant la commune voisine de Cambes. Les pentes transversales sont assez fortes sur le plateau dessinant des thalwegs bien marqués.

Les terres de palus sont drainées par un réseau de fossés se rejetant dans la Garonne par des ouvrages équipés de clapets anti-retour. Une gravière et un plan d'eau servant de base nautique existent derrière les digues auprès de la Garonne

En zone agglomérée, des bouches d'égout sont raccordées soit à des fossés ou des conduites traversant la RD 10 puis se déversant dans le réseau de fossés drainant la zone inondable avant de se rejeter en Garonne.

Les traversées de route notamment de la RD 10 paraissent insuffisantes et certaines ne sont pas en très bon état, quartier Passaduc,



Passaduc

le Puy

A l'ouest de la commune dans le quartier du Puy les fossés sont inexistantes ainsi que la traversée de route qui doit être enfouie ; plus loin, le réseau pluvial semble recueillir des eaux usées.

Au delà de la zone urbanisée, les fossés de bords de route constituent l'essentiel du réseau hydrographique et se raccordent les uns sur les autres avant d'être raccordés sur les canalisations existantes.

Route de Saint Caprais, les eaux pluviales traversent la chaussée et se déversent dans un fossé de grandes dimensions situé en propriété privée. Une enquête particulière a été faite auprès des riverains concernés, le château de la Tour du Guet et le château Gaussens, qui n'ont pas constaté un afflux important d'eaux lors des épisodes pluvieux. Le sous-sol étant composé de calcaire, il semble que les eaux drainées par ce fossé se perdent dans des failles existantes.

IV - DIAGNOSTIC DE RESEAU EXISTANT

IV-1 - Découpage en bassins versants

L'ensemble du site d'étude a été découpé en sous-bassins selon le réseau hydrographique constitué par le ruisseau des Carouilles qui rejoint le ruisseau de Cambes, par les fossés de bords de route et par les fossés traversant la zone inondable.

Chaque sous bassin est caractérisé par

- ▶ la surface et le taux moyen d'imperméabilisation
- ▶ la pente moyenne
- ▶ la longueur du plus long parcours hydraulique

Ces données permettent de calculer le débit de chaque sous-bassin puis sur l'ensemble du bassin versant en prenant en compte les préconisations de la norme NF EN 752-2 résumées dans le tableau ci-après :

Fréquence de mise en charge	Lieu	Fréquence d'inondation
1 par an	Zone rurale	1 tous les 10 ans
1 tous les 2 ans	Zone résidentielle	1 tous les 20 ans
1 tous les 2 ans 1 tous les 5 ans	Centre ville Zones industrielles ou commerciales - si risque d'inondation vérifié - si risque d'inondation non vérifié	1 tous les 30 ans
1 tous les 10 ans	Passage souterrain routier ou ferré	1 tous les 20 ans

Les débits seront calculés dans les conditions des cas 1 et 2 relatifs aux zones rurales et zones résidentielles, soit pour les fréquences d'inondation de une fois tous les 10 ans et une fois tous les 20 ans.

L'ensemble de ces sous-bassins est cartographié sur les documents joints en annexe.

Le tableau de la page suivante récapitule les caractéristiques de chaque bassin versant :

N° Bassin	Surface en ha	Coef de ruissellement en %	Pente moyenne 1/10 000e	Longueur en mètre
BV 1	17,07	15	937	573
BV 2	26,45	30	426	705
BV 3	19,32	20	600	766
BV 4	3,32	15	2308	231
BV 5	36,18	15	559	672
BV 6	23,06	15	462	673
BV 7	14,13	25	1404	499
BV 8	12,85	40	1090	492
BV 9	182,03	25	206	3239
BV 10	80,66	20	293	2046
BV 11	33,78	15	466	1130

Le coefficient de ruissellement a été estimé à 0,30 environ pour la zone habitable qui est faiblement urbanisée (BV2) et de 0,15 à 0,20 pour la partie agricole du bassin versant.

Le coefficient d'apport des zones rurales de 0,15 à 0,20 s'explique par la surface relativement importante de vignobles qui, par les pratiques culturales actuelles, provoque un ruissellement important parfois comparable à celui des zones d'habitations résidentielles.

Seul le bassin versant BV 8 a été considéré dans ce cas et a été affecté d'un coefficient supérieur, 0,40, pour tenir compte du vignoble situé sur le plateau et se déversant directement sur le château situé en contrebas avec des vignes plantées dans le sens de la pente.

Le tableau suivant montre les débits calculés à l'exutoire de chaque bassin versant.

Bassin	Débit 10 ans l/s	Débit 20 ans l/s
BV 1	239	281
BV 2	697	811
BV 3	343	400
BV 4	54	65
BV 5	442	510
BV 6	287	332
BV 7	328	1227
BV 8	535	638
BV 9	2628	2871
BV 10	1076	1200
BV 11	393	450

Le découpage en bassins versants, dessiné sur la planche jointe en annexe, permet de définir plusieurs exutoires :

- ▶ l'un constitué par le ruisseau des Carouilles
- ▶ les autres constitués par les divers fossés d'évacuation des eaux de la zone inondable, tributaires des canalisations de traversée de la RD 10.

IV-2 - Caractéristiques des bassins versants

■ le secteur concerné par le bassin versant drainé par le ruisseau des Carouilles (BV 9 à BV 11) est essentiellement situé en zone rurale et entièrement dirigé vers le ruisseau de Cambes. Il évite ainsi le centre bourg de Baurech.

Il comprend peu d'habitations et est à dominante rurale. Il est prévu dans le POS actuel une zone de densification urbaine avec une zone AU dans le quartier de Passaduc.

Les débits calculés pour une fréquence d'inondation de 20 ans sont de 1,2 m³/s au niveau du quartier Passaduc et de 4 m³/s à l'aval du BV9. S'agissant de traversées de route avec l'incidence d'une future zone urbanisée, c'est la fréquence d'inondation 20 ans qui a été choisie à alors que l'étude générale a été menée sur la base de 10 ans.

■ Les bassins versants identifiés de BV1 à BV5 peuvent être considérés comme indépendants les uns des autres car ils sont tributaires des traversées de chaussée et des fossés d'écoulement vers la Garonne. Les débits de ces bassins versants se retrouvent dans le tableau ci-dessus.

■ les bassins versants BV5 et BV6 se rejettent dans le BV7 avant de traversée la RD10. Le débit calculé pour ces trois bassins versants est de 1,1 m³/s.

■ le bassin versant correspondant à la zone urbanisée à l'ouest de la commune et comprenant notamment les installations sportives: stade et terrain de tennis a fait l'objet d'une étude particulière :

▸ la route communale présente un profil en long avec deux points haut et un point bas situé à peu près au milieu de chemin. Le fossé de bord de route communale du Puy est canalisé en Ø 400 dans la partie haute puis est complètement bouché jusqu'au point bas. C'est la route qui fonction de fossé. La traversée existant autrefois n'est plus visible. Le débit calculé à ce point est de 570 l/s.

▸ La partie Est du chemin est raccordé sur le fossé de bord de route longeant le vignoble. Des entrées charretières sont canalisées en Ø 400 et dans la partie aval les eaux pluviales sont séparées en deux :

- le fossé à droite de la route est dévié vers le côté gauche par une canalisation en Ø 400 avant de se rejeter dans le ruisseau des Carouilles.
- Une $\frac{1}{2}$ buse Ø 500 reprend les eaux excédentaires du fossé à droite de la route avant de se rejeter dans le ruisseau des Carouilles.

Le débit généré par ce bassin versant dans le ruisseau les Carouilles est voisin de 1 m³/s

- Au droit du château de Lyde, une prairie fait l'objet d'un remodage de terrain en vue d'y installer un vignoble. Le terrain est partagé en deux zones:
 - ▶ l'une, de 1 ha environ, raccordée sur une canalisation Ø 300 posée récemment par la commune de Saint Caprais,
 - ▶ l'autre, la plus grande de 5,7 ha, possède un exutoire en son centre raccordé sur le fossé communal au droit de la traversée de chaussée 50x40 . Ce fossé continue ensuite en propriété privée dans une canalisation Ø 500 environ plus ou moins obstruée.

V - SOLUTIONS ENVISAGEES

Les éléments qui précèdent mettent en évidence certains dysfonctionnements du réseau hydrographique actuel, notamment les canalisations posées en traversée de la RD 10.

Le ruisseau des Carouilles draine toute la partie nord de la commune dont une partie de l'extension de la zone à urbaniser. Ses dimensions permettent l'évacuation des eaux de ruissellement des nouvelles zones à urbaniser. Le ruisseau longe une voie communale bordée de fossés de chaque côté. Seule la traversée de chaussée, quartier Pasaduc, pose un problème.

V-1 - Quartier Pasaduc

Le ruisseau des Carouilles a une section de 1 m x 1,50 m et les entrées charretières sont réalisées avec des buses de 1 m de diamètre. Cela paraît bien dimensionnés.

Les inondations au niveau du chemin de Pasaduc sont provoquées par une traversée de voie de section trop faible et par la rencontre de deux flots arrivant en sens contraire et entraînant ainsi une montée de la ligne d'eau. Il convient donc de séparer ces deux écoulements.

Le fossé provenant de l'amont et situé côté droit en direction de Cambes doit être détourné dans le fossé existant de l'autre côté de la route par un ouvrage de section de 0,60 m² posé en traversée de la chaussée et ceci à une dizaine de mètres de la traversée actuelle. Cela correspond à une canalisation Ø 800 ou pour tenir compte de la faible profondeur des ouvrages à un ouvrage rectangulaire de 1 100 x 550 mm.

Les eaux provenant du quartier de Passaduc et du Château de Lyde sont canalisées dans une conduite Ø 400 raccordée directement à angle droit sur le ruisseau des Carouilles, ce qui diminue un peu la capacité d'évacuation du busage existant.

V-2 - Route Départementale N° 10

Dans le cadre du futur PLU il est prévu de densifier la partie du centre bourg de la commune. Cette urbanisation se fera essentiellement sur le côté opposé à la Garonne. La route départementale est en effet la limite de la zone inondable.

Parmi les traversées existantes, celle située à l'Est de la commune, au droit du BV7, est correctement dimensionnée et absorbe le débit de 1 m³/s provenant des coteaux.

Les autres traversées :

- ▶ au droit du château en cours de réhabilitation, au centre bourg, le fossé en aval de la traversée de chaussée et actuellement bouché est en cours de remise en état par le nouveau propriétaire.
- ▶ au droit du cimetière, la traversée est composée de plusieurs canalisations Ø 200, Ø 300, Ø 500 et finalement insuffisante. Elle récupère les eaux pluviales d'un bassin versant destiné à être un peu plus urbanisé, celle-ci doit être renforcée et remplacée par un cadre de section 1 100 mm x 550 mm jusqu'au fossé à ciel ouvert dans la zone inondable, remplaçant également la double canalisation Ø 500.
- ▶ au droit de la station de pompage, la traversée Ø 500 est récente et rejoint un fossé dans la propriété du Château Beau Rivage puis un ouvrage reprenant une conduite Ø 500 reprenant les eaux pluviales au niveau de l'église. L'ouvrage situé en propriété privée est partiellement bouché, le fossé aval également.

La zone AU pourra être raccordée par un fossé de bord de route sur la dernière traversée de chaussée existante en direction de Cambes.

V-3 - Zone de futurs lotissements

L'extension de la commune sur le plateau est répartie sur deux bassins versants, au nord vers le ruisseau des Carouilles, l'autre vers la RD 10. La voie communale allant vers le bourg a une forte pente et sert actuellement d'exutoire aux eaux de ruissellement avec une petite cunette de bord de route. Les eaux se partagent donc d'une manière anarchique. Ce phénomène doit s'accroître avec la progression de l'urbanisation.

Il est possible d'améliorer le parcours de l'eau en réalisant une canalisation Ø 400 ou 500 à entrée d'eau directe servant de caniveau de bord de route. Mais,

elle devra faire l'objet d'un entretien systématique pour éviter d'être encrassée par les apports de terre en provenance du coteau.

■ *Solution alternative*

Des solutions alternatives ont été recherchées mais il ne nous pas paru évident de trouver des terrains en zone basse pouvant servir de zone d'extension de crue même de taille modeste.

Compte tenu de la difficulté à trouver des solutions acceptables à l'échelle communale, il sera impératif de fixer dans le règlement du PLU des prescriptions obligeant les propriétaires à conserver les eaux de toitures et des surfaces imperméabilisées : allées, terrasses, mise en cultures de parcelles (vignobles) etc... sur les terrains de manière à ne rejeter qu'un débit équivalent à 3 l/s/ha. Ce débit est celui qui est généré, en moyenne, par une zone naturelle avant intervention humaine .

De même, les eaux de ruissellement de la voirie devront être stockées dans un bassin de retenue qui peut être constitué par des noues de larges dimensions ou autre ouvrages de rétention : bassin de retenue paysagé, chaussée ou trottoir réservoir...

Il paraît important d'éviter le ruissellement des eaux pluviales du coteau vers le village. Aussi, ces recommandations peuvent être appliquées à l'ensemble des zones à urbaniser de la commune.

V-4 - Quartier du Puy

Le fossé de bord de route doit être rétabli ou canalisé avec des buses \varnothing 400 jusqu'à la traversée de route qui doit être recherchée et rétablie. Un busage d'une section équivalente à un \varnothing 500, 0,20 m², avec une pente de 0,02 mpm est nécessaire pour évacuer le débit calculé de 570 l/s. Cette traversée de route se déverse dans un thalweg situé en propriété privée.

Au delà de la ligne de crête, le chemin se poursuit et descend vers la route de Cambes. Le fossé de bord de route paraît suffisant compte tenu de la pente. Il est nécessaire de nettoyer les passages busés et curer le fossé et nettoyer les caniveaux.

V-5 - Château de Lyde

La parcelle de terre est actuellement remodelée en vue d'y planter un vignoble. Le sens de plantation parallèle à la pente et la nature argileuse du sol contribuent à l'augmentation des débits. L'enherbage de tous les rangs de vigne diminue cet impact.

Augmenter la section d'écoulement de la traversée de chaussée reporte les problèmes d'inondation sur les propriétés situées en contrebas, ceci n'est pas envisageable.

Seule, une solution compensatoire de stockage d'eaux pluviales doit être mise en place par le propriétaire du futur vignoble. Au vu de l'importance des débits, 950 l/s, le volume du bassin de retenue à construire est de l'ordre de 850 m³ avec un débit de fuite autorisé de 100 l/s en fonction de la capacité de la traversée existante.

Avertissement : Cette étude détermine un système d'évacuation des eaux pluviales mais ne constitue pas un avant-projet de travaux à réaliser établi à partir de levés topographiques précis pouvant modifier, en fonction des pentes réellement trouvées, les diamètres des canalisations indiqués ci-dessus à titre indicatif pourront être ajustés.

V-6 - Estimation sommaire des travaux

L'estimation, hors taxes, a été faite sur la base d'un coût moyen de travaux et doit être affinée dans le cadre d'un avant-projet avec des relevés topographiques.

▶ secteur Passaduc :	33 000 € HT
▶ quartier du Puy :	60 000 € HT
▶ du stade vers le route de Cambes :	12 000 € HT
▶ traversée de la RD 10 :	110 000 € HT
▶ fossé Beau Rivage :	2 000 € HT

MISE EN APPLICATION REGLEMENTAIRE

La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 et ses décrets d'application du 29 Mars 1993 et du 3 Juin 1994, repris dans le Code de l'Environnement dans ses articles L 201.1 et suivants, ont instauré un cadre de gestion et de maîtrise des eaux pluviales. Il appartient notamment désormais aux collectivités locales (communes etc...) de délimiter, après enquête publique, ouvrages de collecte, de stockage, de traitement ... (article L372-3 du code des communes).

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est l'instrument adapté pour mettre en œuvre ces obligations. En conséquence, nous proposons de prendre en compte les préconisations suivantes dans les travaux d'élaboration du PLU de la commune de Baurech.

Imposer dans les zones U et AU le stockage des eaux de pluie à la parcelle, c'est à dire subordonner toute autorisation de construction ou d'agrandissement entraînant l'imperméabilisation des terrains à la mise en œuvre de techniques alternatives¹ susceptibles de retenir le surplus du ruissellement généré par cette imperméabilisation.

Imposer dans les zones U et AU, pour tous les lotissements, des bassins de retenue d'eaux pluviales pour toutes les parties communes, voiries etc. ou des espaces inondables

pour toutes les zones : fixer des côtes de radier hors d'eau pour les futures constructions.

¹ Les techniques alternatives compensent les effets négatifs du ruissellement, tant quantitativement que qualitativement, en assurant le stockage temporaire des eaux de pluie et leur restitution différée à débit contrôlé dans le réseau aval, et/ou en assurant une fonction d'infiltration. Selon l'espace foncier disponible pour leur mise en œuvre, il peut s'agir de :

stockage dans des matériaux constitutifs (chaussées à structure réservoir, tranchées remplies de galets)
stockage classique (bassins de retenue, fossé, noues, etc..)

Direction Départementale de
L'Équipement de la Gironde

SIDEL

Subdivision Études et Travaux
Eau Environnement Déchets

(SETEED)

BAURECH

SCHÉMA COMMUNAL

D'ASSAINISSEMENT PLUVIALE

ANNEXES



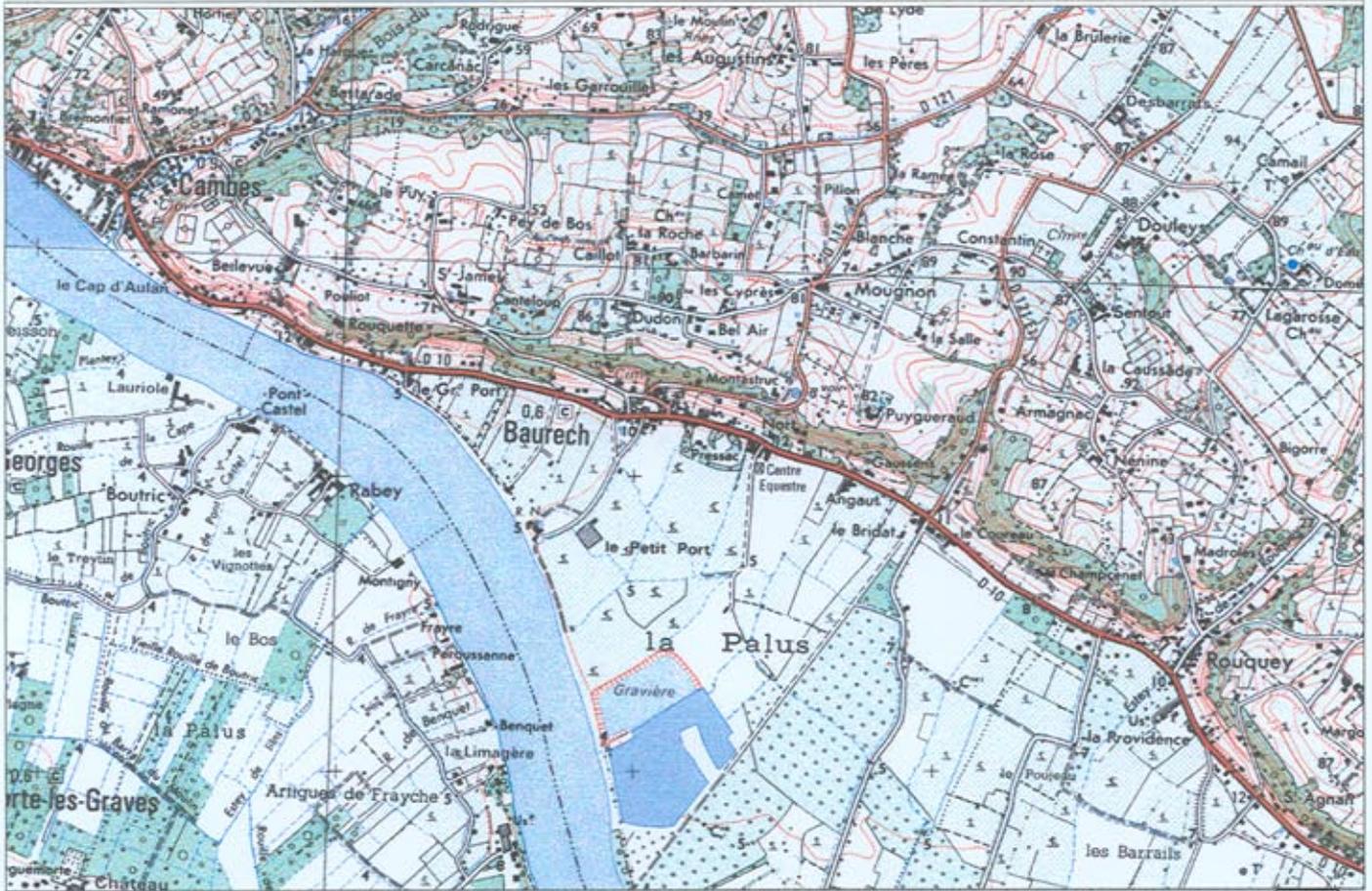
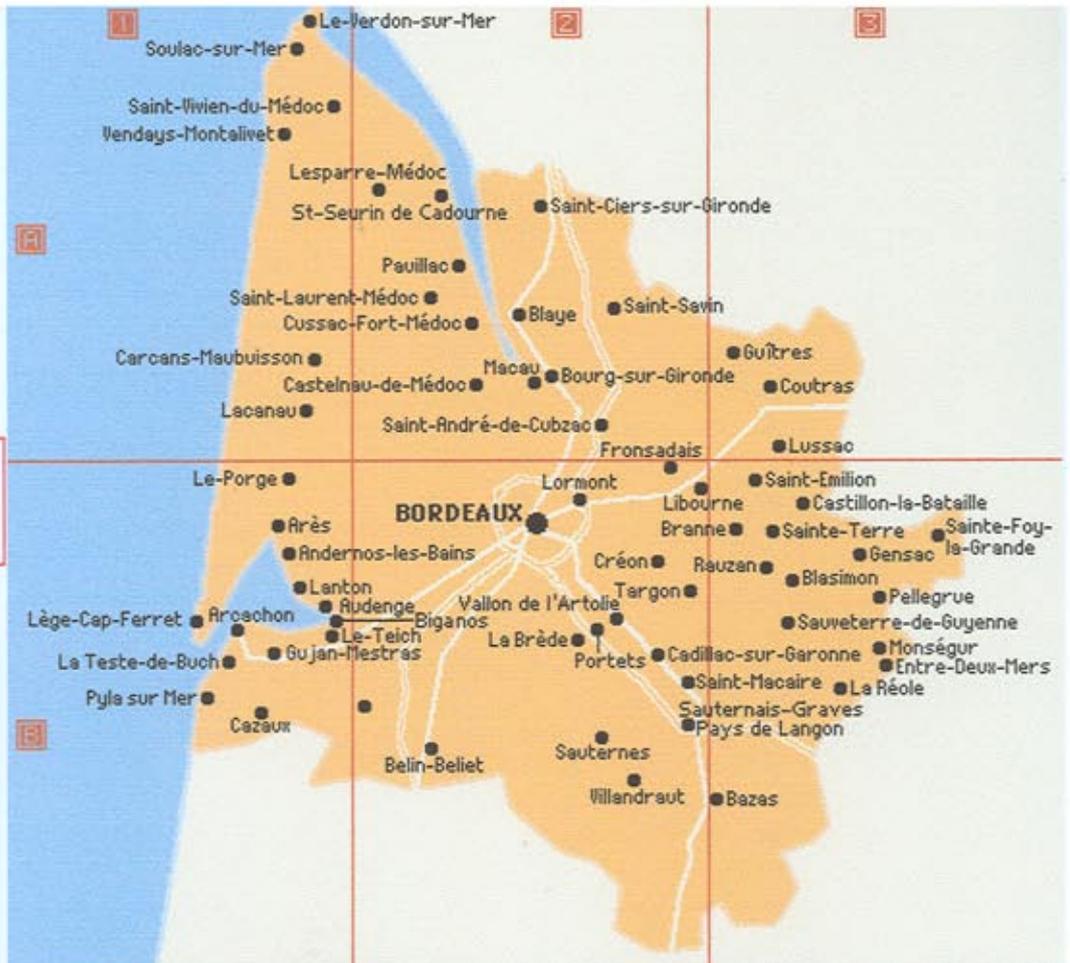
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



ministère
de l'Équipement
des Transports
et du Logement

- Plan de situation
- Extrait carte géologique de la gironde
- Répartition des cultures
- Plan d'occupation des sols
- Projet de zonage
- Topographie - Hydrographie
- Bassins et sous bassins – Débits
- Réseaux Eau Pluviale existant (centre bourg)
- Solutions envisagées

**Commune de
Baurech**



**DDE de la Gironde
SIDEL / SETEED**

N° d'opération : 230332

PLAN DE SITUATION

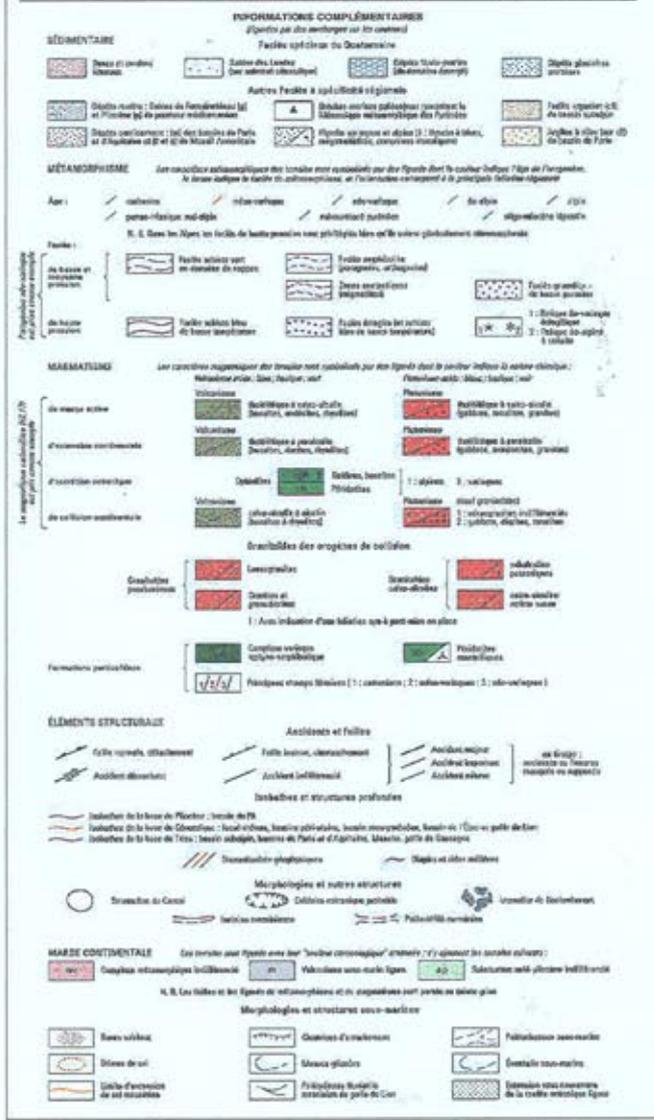
Echelle : 1/25000e





BRGM

EXTRAIT CARTE GEOLOGIQUE DE LA GIRONDE



DDE de la Gironde
SIDEL / SETEED

N° d'opération : 230332

Cambes

Baurech

Tabanac



Légende

-  Vignes
-  Vergers
-  Bois

Commune de Baurech
Répartition des Cultures

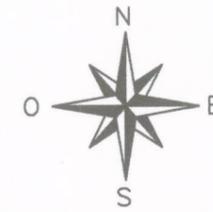
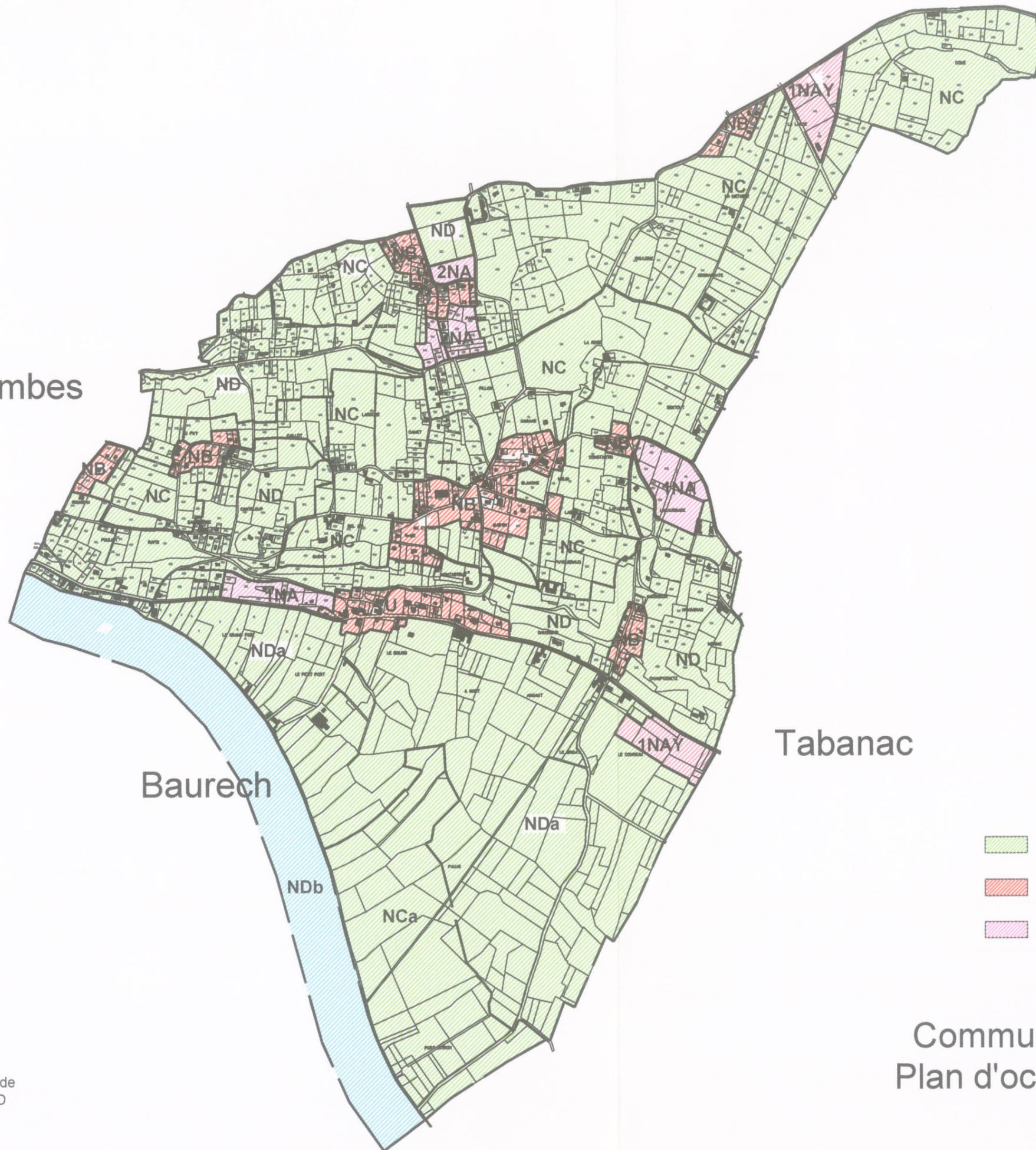
Source IGN



DDE de la Gironde
SIDEL / SETEED

N° d'opération : 230332

Cambes



Tabanac

Baurech

Légende

-  Zone NC, ND
-  Zone constructible
-  Zone d'urbanisation future

Commune de Baurech
Plan d'occupation des sols

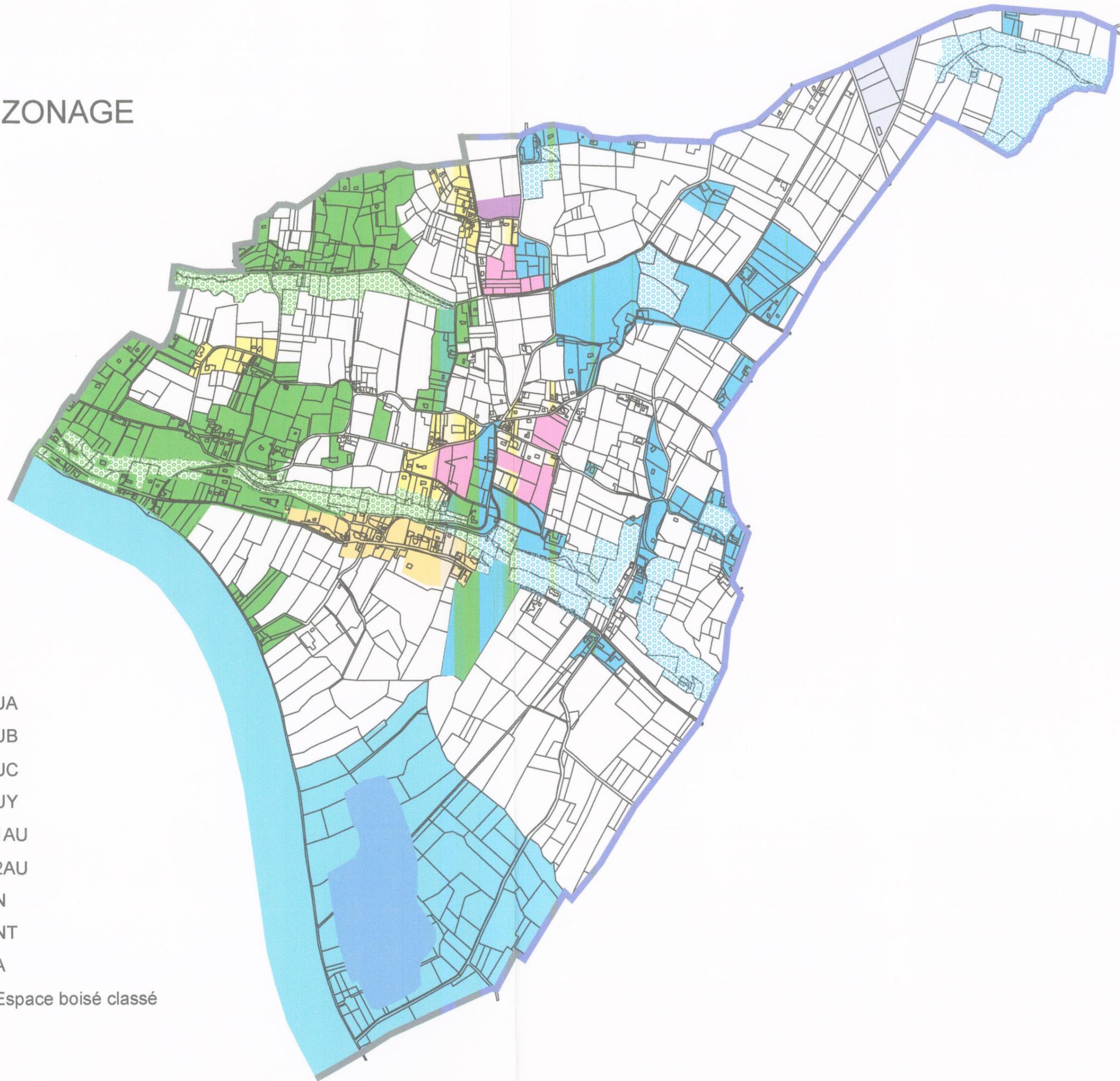
Source DDE



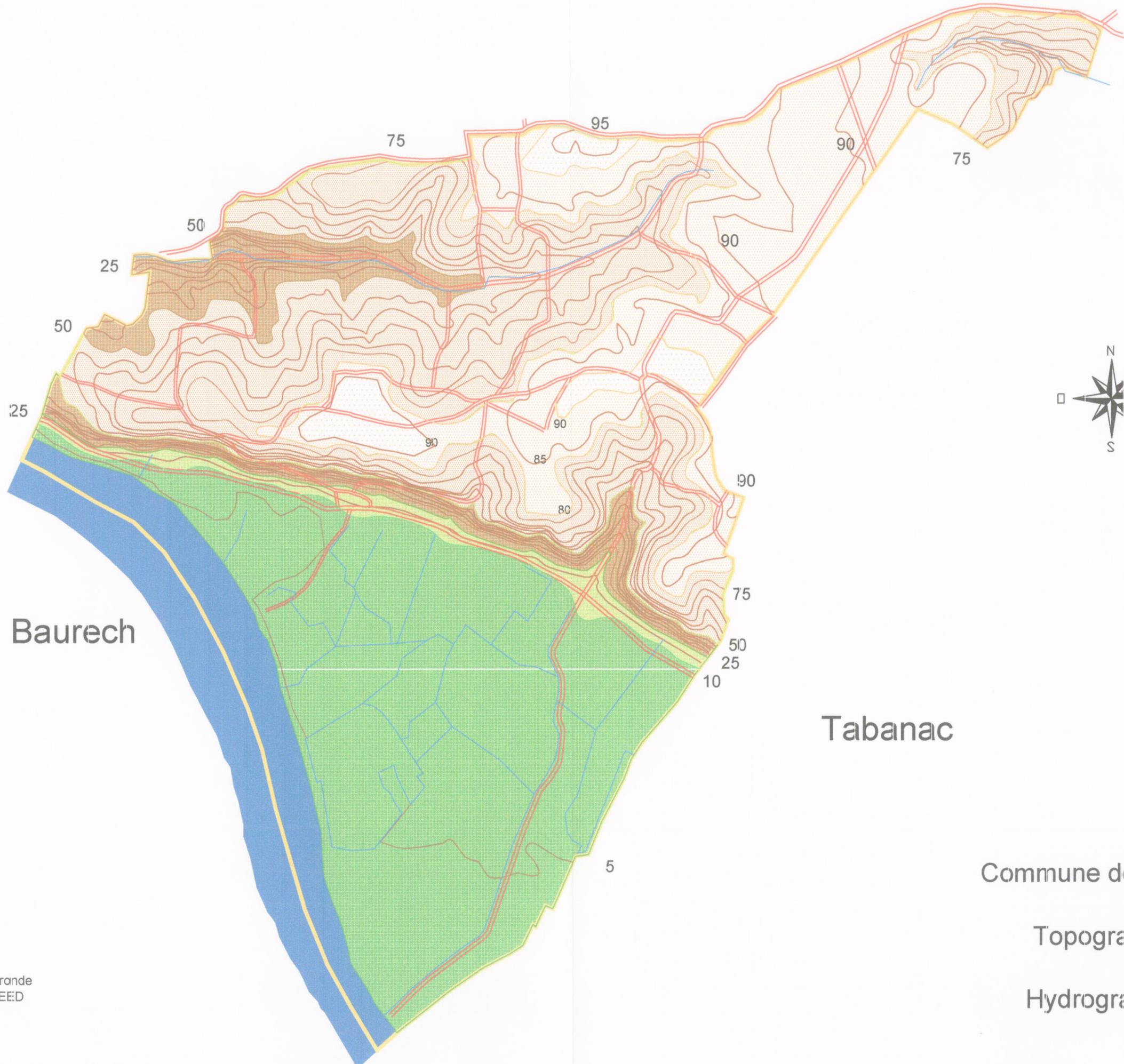
DDE de la Gironde
SIDEL / SETEED
N° d'opération : 230332

PROJET DE ZONAGE

-  UA
-  UB
-  UC
-  UY
-  1AU
-  2AU
-  N
-  NT
-  A
-  Espace boisé classé



Cambes



Baurech

Tabanac

Commune de Baurech

Topographie

Hydrographie

Source IGN



DDE de la Girande
SIDEL / SETEE:D
IN° d'opération : 230332



DDE de la Gironde
SIDEL / SETEED

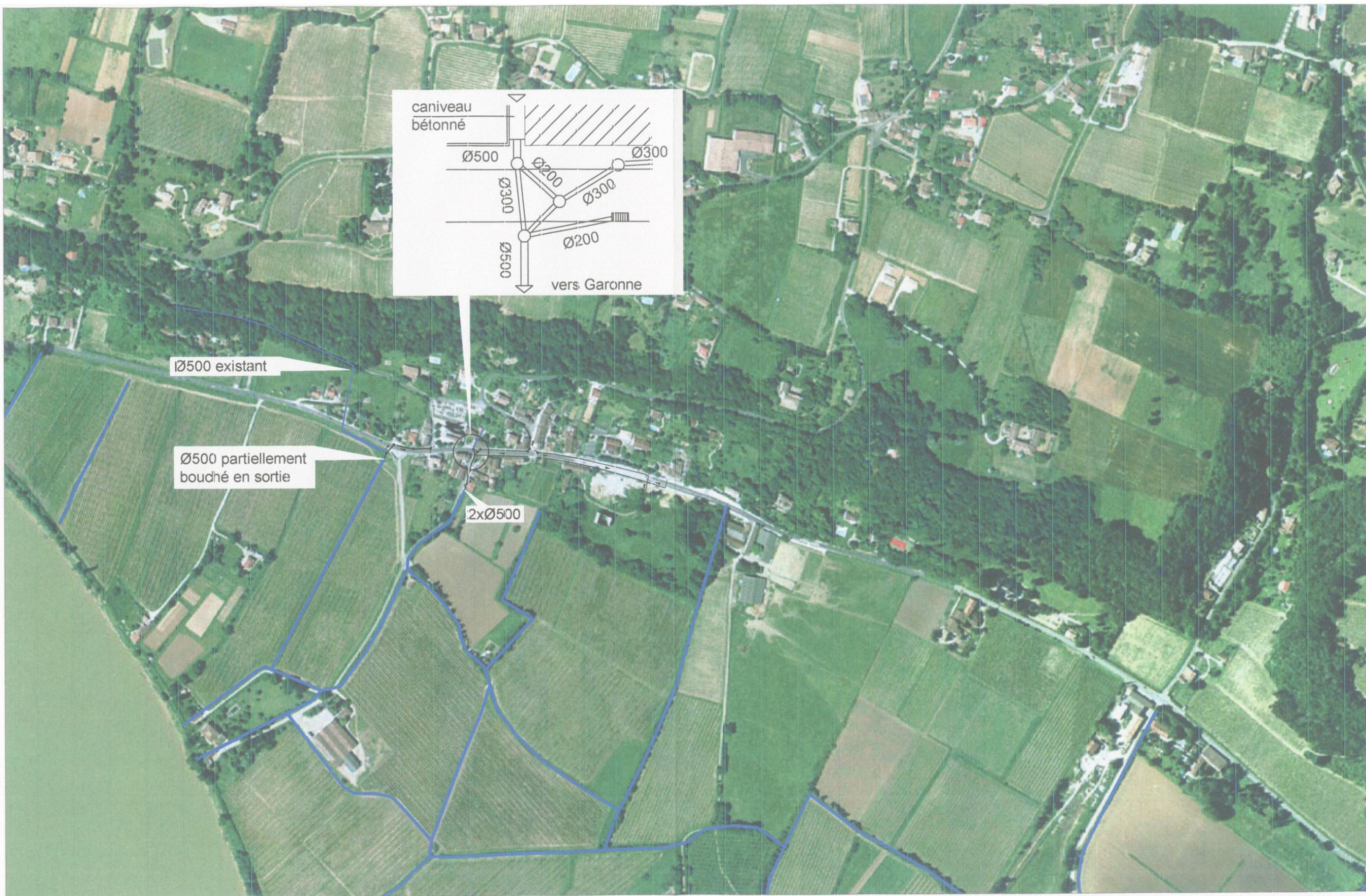
N° d'opération : 230332

BASSINS ET SOUS-BASSINS VERSANTS

- Bassins et sous-bassins
- ▶ Sens de ruissellement

PHOTO - IGN





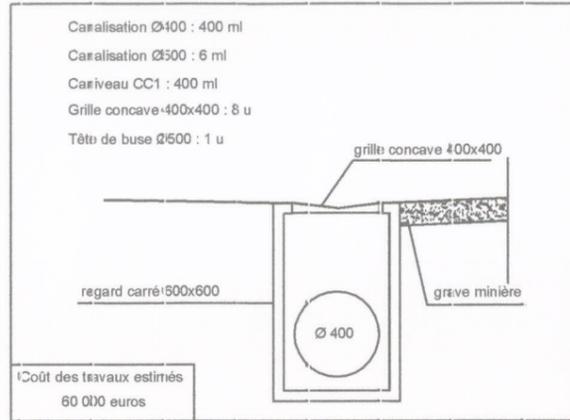
DDE de la Gironde
SIDEL / SETEED

N° d'opération : 230332

Commune de Baurech Réseau E.P. existant

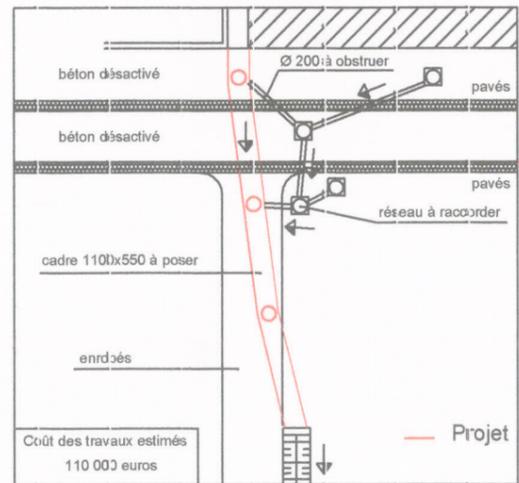
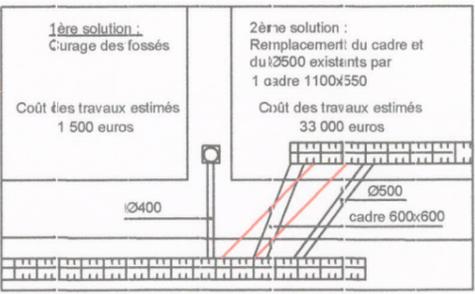
PHOTO - IGN





Nettoyage des caniveaux et des canalisations existantes
 Recalibrage des fossés en bord de route
 Coût des travaux estimés
12 000 euros

Curage et recalibrage du fossé existant
 Remplacement du passage busé Ø500 existant par un Ø600
 Coût des travaux estimés
2 000 euros



Commune de Baurech
 Solutions envisagées
 Echelle : 1/5000e



DDE de la Gironde
 SIEL / SETEED

N° d'opération : 230332